

Besançon, le 16 janvier 2024

RECTORAT

Dominique CHATTÉ
IA-IPR LV Espagnol
Référénte académique
pour les assistants de langues vivantes
dominique.chatte@ac-besancon.fr

Madame la directrice, monsieur le directeur d'école primaire
à l'attention des conseillers pédagogiques en Langues Vivantes

S/C Madame, Monsieur l'IEN de circonscription

Nathalie EMBARKI
Relais académique
pour les assistants de langues vivantes
nathalie.embarki@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 BESANÇON Cedex

Madame la directrice, monsieur le directeur,

La campagne d'implantation des postes de langues vivantes étrangères pour l'année scolaire 2024-2025 est désormais entièrement dématérialisée sur la plateforme nationale ADELE gérée par France Education International (FEI).

Vous trouverez dans le **tutoriel** en pièce jointe et sur le lien suivant les **modalités de création du compte établissement**, étape indispensable pour pouvoir renseigner en ligne vos **demandes de postes accompagnées du projet pédagogique**.

<https://www.france-education-international.fr/document/adeletutoetablissements>

Chaque école primaire, si ce n'est déjà fait, **doit impérativement créer son compte (RNE de l'établissement) et déposer son projet pédagogique en précisant la quotité souhaitée** (100% pour un temps plein de 12 heures hebdomadaires-, autre pourcentage dans le cas d'un poste partagé avec une autre école ou un établissement du second degré). Notons qu'à ce jour, une majorité d'établissements a déjà créé son compte qui est pérenne. Le projet pédagogique peut toutefois être enrichi chaque année. Il est conseillé d'indiquer le nom du CPD LV ou du professeur référent pour la demande de poste, lequel doit également créer son compte sur ADELE avec son mail académique.

Ainsi, l'école dépose un seul projet pédagogique qui englobe toutes les langues. En revanche, il est nécessaire de faire une demande par poste et par langue. L'école a la possibilité d'ajouter en annexe un document détaillant son projet pour chaque langue demandée.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à la saisie en ligne de votre demande de postes au plus tard le **4 mars 2024**.

Il est à noter que toutes les demandes - étudiées par chaque IA-IPR de la langue concernée - ne pourront être satisfaites.

L'attribution des postes repose sur deux critères principaux :

- **L'hébergement de l'assistant dans l'établissement partenaire du second degré (conditions, loyer modéré)**
- **La pertinence du projet pédagogique autour de sa présence dans l'établissement.**

Par ailleurs, le renouvellement des contrats sera autorisé pour 2024-2025 pour les assistants de langue de certains pays dont FEI se réserve le droit d'attribution. Les assistants en ont été informés. Le chef d'établissement et le professeur référent ou CPD LV doivent désormais déposer leur avis directement sur ADELE entre le 16 janvier et le 16 février.

Si vous avez des questions relatives à l'utilisation de l'application ADELE, FEI vous propose un rendez-vous tous les mardis de 14h à 15h via ce nouveau [lien](#). Les [chargés de coopération internationale](#) restent également à votre disposition de préférence par **courriel** : assistant@france-education-international.fr

Je vous remercie pour votre collaboration et vous adresse, Madame la directrice, Monsieur le directeur, mes meilleures salutations.



Dominique CHATTÉ
IA-IPR LV -Espagnol
Référénte académique pour les assistants LV